PUBLICATION MENSUELLE — 6 FR. PAR AN.

L'EXEMPLE

REVUE UNIVERSELLE

DES TRAITS DE COURAGE, DE DÉVOUEMENT, DE BIENFAISANCE, ETC.

« L'Amour du bien sommeille quelquefois, mais
« Dieu en a déposé le principe dans tous les cœurs;
« ce qui l'atteste, c'est l'émotion dont nous sommes
« pénétrés au récit d'une belle action. »

DEUXIÈME ANNÉE.

Numéro 8. — Août 1857.

Nous prions les personnes qui veulent bien s'intéresser a cette publication, d'avoir la bonté de nous transmettre les faits parvenus à leur connaissance, ainsi que les conseils ou les réflexions que leur aura suggérés la lecture de notre journal. M. le Directeur de l'*Exemple* recevra leurs communications avec reconnaissance; il les invite à y joindre leur nom et leur adresse, afin de pouvoir leur en accuser réception.

TOUS LES TRIMESTRES UNE GRAVURE.

PARIS

44, RUE BASSE-DU-REMPART, 44.

1857

AVIS

MM. LES ABONNÉS DE LA PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER qui ne sont pas dans l'intention de renouveler leur abonnement, et qui n'en ont pas informé le Directeur, sont priés de renvoyer, au bureau de la Revue, 44, rue Basse-du-Rempart, les quatre derniers exemplaires de Mai, Juin, Juillet et Août.

SOMMAIRE.

—

AOUT.

AVIS.

MM. les abonnés de la province et de l'étranger qui n'ont pas encore versé le montant de leurs souscriptions pour la 1re année, du 1er mai 1856 au 1er mai 1857, sont prévenus qu'ils pourront en effectuer l'envoi soit par un bon sur la poste, soit en timbres-poste, au bureau de la *Revue*, 44, rue Basse-du-Rempart.

Pour épargner tout embarras aux abonnés de la province, la Direction du journal fera d'ailleurs tirer à vue sur eux à dater du 15 août prochain. Les frais occasionnés par ce mode de recouvrement (1 franc par quittance), seront portés, 50 centimes au compte de l'abonné, 50 centimes au compte de l'administration.

Le recouvrement se fera de la manière suivante, pour éviter de doubles frais :

Du 1er mai 1856 au 1er mai 1857.	7 fr. 50 cent.
Du 1er mai 1857 au 1er mai 1858.	5
Total :	12 50

En outre, à la demande d'un grand nombre de lecteurs, les conditions de la souscription sont modifiées comme il suit :

	Paris.	Départements.	Étranger.
Pour une année	6 fr.	7 fr.	9 fr.
Pour six mois.	3 50 cent.	4	6
Pour trois mois	2 75	3	4 50 cent.
Un exemplaire	75	1	1 50

Pour les abonnements au-dessous de trois mois, écrire par lettre affranchie.

L'EXEMPLE

REVUE UNIVERSELLE

DES TRAITS DE COURAGE, DE DÉVOUEMENT, DE BIENFAISANCE, ETC.

ACTES OFFICIELS.

RÉCOMPENSES NATIONALES.

(1er *trimestre de* 1857.)

Le *Moniteur* du 13 juin publie la liste des personnes signalées pendant le 1er trimestre de 1857, pour des actes de courage et de dévouement, à qui il a été décerné des médailles d'honneur.

Nous reproduisons aujourd'hui la première partie de cette liste.

Ain. — Bassieux (Jean), préposé des douanes, à Saint-Benoît, a sauvé un enfant tombé dans le Rhône.

Aisne. — Lolliot (Denis), maçon à Haramont, a retiré une femme d'un puits profond de vingt mètres. — Dromas (Xavier), sapeur-pompier à Charmes, s'est signalé dans plusieurs incendies. — Tordeux (Abraham), marchand plombier à Saint-Quentin, a retiré d'un puits deux ouvriers.

Allier. — Meunier (François), marinier à Chagny (Saône-et-Loire), a exposé sa vie pour sauver son père et son frère. — Labbaye (Jules), maçon à Saint-Gérand le Puy, a sauvé un homme enseveli sous un éboulement.

Ardèche. — Rey (Jean-Louis), gendarme au Chaylard, a

sauvé, aux Nonières, un braconnier qui, pour échapper à sa poursuite, s'était jeté dans la rivière d'Eyrieux, couverte de glaces.

Ardennes. — GOBERT (Jean-Nicolas), gendarme à Rethel, a arrêté, au péril de ses jours, une vache échappée. — FUZELLIER (Félix), ferronnier à Nouzon, a sauvé deux personnes en danger de se noyer dans la Meuse.

Ariége. — FINESTRE (Antoine), brigadier de gendarmerie, et AUGÉ, gendarme au Mas-d'Azil, ont sauvé deux femmes dans un incendie. — JOUVE (Jean-François), brigadier de gendarmerie à Lanarce, déjà médaillé, s'est dévoué pour sauver un homme saisi par le froid dans une violente tourmente.

Aube. — GAUTHIER (Nicolas), sapeur-pompier à Bar-sur-Aube, 42 ans de service; blessé grièvement en 1857; s'est signalé dans de nombreux incendies.

Aude. — FRAISSE (Pierre), gendarme à Cabezac, s'est dévoué, à Narbonne, pour arrêter un bœuf échappé.

Bouches-du-Rhône. — GIRARD (Benoît), appariteur à la mairie de Tarascon, s'est signalé dans les inondations du Rhône. — MATHIEU (Antoine-Victor), lieutenant; CAZEAUX (Raymond), CHÊNE (Paul), BLANC (François), tous trois caporaux des sapeurs-pompiers de Marseille, ont fait preuve de dévouement dans un violent incendie.

Calvados. — ROSSIGNOL, dit *Laforest*, sapeur-pompier à Livarot, a sauvé un enfant dans un incendie. — MONESTIER (Jean), fusilier au 60e régiment d'infanterie, s'est également signalé dans un incendie.

Cantal. — LAPORTE (Pierre), sapeur-pompier; DAUSSET (Pierre), ouvrier chaufournier à Aurillac, ont exposé leur vie pour sauver un employé de la poudrière.

Charente-Inférieure. — TURBÉ-SOURISSEAU (Étienne), garde-

dunes à la Couarde (île de Ré), a sauvé un enfant tombé dans un puits. — CHENOUR (Antoine), âgé de 10 ans, à Matha, s'est jeté dans l'Antenne pour sauver un enfant.

Corrèze. — COUSI (Claude), gendarme à Larche, a sauvé, au péril de sa vie, une femme et son petit-fils tombés dans la Vézère. — MONTUSCLAT (Jean-Baptiste), facteur rural à Égletons, s'est signalé dans un incendie et en arrêtant un cheval emporté. — JACOB (Pierre), gendarme à Égletons, a arrêté un cheval emporté.

Corse. — LECA (Joseph-Marie) et BATTISTELLI (Dominique), gendarmes à Sarrola-Carcopino, ont sauvé un enfant tombé dans un précipice.

Doubs. — GOGUEL (Louis), maire de Voujeaucourt, a fait preuve de dévouement pour sauver plusieurs personnes sur le point de se noyer, et pour arrêter les progrès d'un incendie.

Drôme. — BOULON (Pierre), âgé de 14 ans, à la Bâtie-Rolland, s'est jeté tout habillé dans la rivière pour en retirer deux personnes en danger de périr.

Finistère. — LE TACHER (Hyacinthe), sapeur-pompier; TEURTROY (Guillaume), sergent de sapeurs-pompiers à Quimper, se sont distingués dans deux incendies.

Gard. — COMBALUZIER (Victor), à Bassèges, a exposé sa vie, à Robiac, pour tirer une jeune fille de la rivière.

Gers. — D'ESTAMPES (Louis), à Estampes; LAMARQUE (Alphonse), à Saint-Sever; SIERP (Michel), gendarme à Auch, se sont signalés par leur courage dans des circonstances difficiles.

Gironde. — BLAZIMET père (Gabriel), marinier à la Réole, s'est signalé notamment dans les inondations de la Garonne, en 1855. — LAFON (Jean), caporal des sapeurs-pompiers; TAILLEDÈS (Michel), sapeur-pompier, à Li-

bourne, se sont distingués dans un incendie. — LEBAS (Jean-Baptiste), brigadier de gendarmerie à Saint-Macaire, a arrêté un cheval emporté. — FAVEREAU (Antoine), cultivateur à Vendays, a sauvé un matelot dans la Gironde. — GIMAT-DUFOUR, commissaire de police à Lormont, a fait preuve de dévouement et a été blessé dans un incendie. — Déjà médaillé.— MOUSSEAU (Jules), cordonnier à Bordeaux, a sauvé un enfant dans un incendie. — GROS (Louis), âgé de 12 ans, à Libourne, a sauvé un enfant tombé dans une mare. — DUZAN (Étienne), pontonnier à Bordeaux, déjà médaillé, a sauvé un mousse tombé dans la Garonne.

Hérault. — GUILHAILMON (Raymond), ouvrier vernisseur à Montpellier, a sauvé une femme tombée dans la rivière du Lez.

Indre. — SÉGOT (François), bourrelier à Châteauroux, a sauvé plusieurs personnes en danger de se noyer. — BIENVENU (Pierre), gendarme à Argenton, a arrêté un cheval emporté. — BARBOTIN (Charles), gendarme à Buzançais, a arrêté deux chevaux au péril de sa vie.

Indre-et-Loire. — HUET (Philippe), à Bordeaux, s'est signalé dans les dernières inondations de la Loire. — CRANSAC (Louis), sapeur-pompier à Tours, a sauvé une personne dans un incendie.

Isère. — PERRIN (Barthélemy), à Saint-Barthélemy de Séchilienne, a sauvé plusieurs personnes de l'eau et de l'incendie.

Jura. — CRÉTIN (Claude-Joseph), préposé des douanes à Morez, blessé en arrêtant un cheval emporté.

(*La suite au prochain numéro*).

***

Il vient d'être accordé, par décret du Gouvernement :

1° Une médaille d'honneur de deuxième classe, en or, à

M. Arthur Brooks, officier des douanes britanniques, chef de la station de Dungeness; et une médaille de première classe en argent aux sieurs James Daywel et David Wallis, bateliers de ce port, pour la courageuse assistance qu'ils ont prêtée, pendant la nuit du 10 janvier dernier, à l'équipage naufragé du lougre français *l'Albertine*, de Granville.

2° Une médaille d'honneur de deuxième classe, en argent, au sieur John Owen, fermier anglais, qui a sauvé au péril de sa vie, le 5 février dernier, un matelot du navire français *le Sully*, de Bordeaux, lors du naufrage de ce bâtiment près Forth Guffeth.

3° Également une médaille de première classe, en argent, au sieur Hellsten, capitaine du navire de commerce suédois *Johan Petter*, en récompense des secours désintéressés qu'il a portés, le 10 avril 1855, à la goëlette française *le Jeune Dieppois*, du Havre, qui avait été pillée par les Arabes du Riff.

Des médailles d'honneur de deuxième classe en argent, ont été conférées à MM. Dérissé-Restau et Saint-Thomas, du bateau pêcheur haïtien *Marie-Louise*, à Port-au-Prince.

***

Nous réparons un oubli en annonçant que M. Jean-Baptiste Eat, ouvrier teinturier, qui, pendant les dernières inondations, sauva au péril de sa vie et recueillit chez lui plus de quatre-vingts inondés, a reçu en récompense la décoration de la Légion d'honneur.

***

La reine d'Angleterre a accordé une médaille d'or au capitaine Corentin Rio, commandant le brick français *Père Rio*, du Havre, pour avoir sauvé d'une mort imminente l'équipage du bâtiment anglais *Christina*, naufragé le 29 septembre dernier.

DEUX COEURS D'ENFANTS.

(Suite).

Au moment où Georges sortait, à la suite des autres, le portier lui remit une lettre.

Alors, il retourna sur ses pas, et se voyant bien seul, il regarda sa lettre, la baisa, et l'ouvrit en tremblant d'émotion.

Après en avoir fait la lecture, l'enfant cacha sa tête dans ses mains et fondit en larmes. Il se croyait seul, mais, dans ce moment une main se posa sur son épaule, et une voix bien connue lui dit :

— Qu'as-tu donc, pauvre enfant? te voilà désolé!

— Ce n'est rien, Paul, je vous remercie. Et Georges se hâtait d'essuyer ses yeux.

— D'abord, je ne veux pas que tu me dises *vous*, tu le sais bien ; ne suis-je pas ton camarade, ton ami? Ensuite, tu as du chagrin ,voyons, confie-le-moi. Ce sera entre nous ; et si je puis t'être utile, crois-moi, mon garçon, je le ferai de grand cœur.

— Oui ! je sais bien que vous avez... que tu as de la bonté pour moi. Mais, tu ne peux rien, rien pour moi, je t'assure...

— Qu'en sais-tu? Dis-moi, toujours, ce qui te fait tant de peine! Si tu as un peu d'amitié pour moi, prouve-le en me donnant ta confiance. Je ne dis pas cela par curiosité.

— Oui, Paul, j'ai de l'amitié pour vous ; et, je vois bien que vous l'avez deviné, quoique je ne vous l'aie jamais dit. Eh! bien, lisez cette lettre, et vous allez tout savoir, et comprendre bien des choses qui vous ont paru extraordinaires en moi, j'en suis sûr.

— Donne...

— Lisez-la tout haut, que je l'entende encore, malgré qu'elle me fasse pleurer.

Paul lut tout haut la lettre suivante :

« Mon Georges bien-aimé,

» Ce grand jour vers lequel tendaient, depuis deux ans, tous tes efforts et tous mes désirs, le voilà arrivé. Nous apportera-t-il le bonheur ou les larmes? Dieu le sait! Quoi qu'il arrive, je suis sûre, mon fils, que tu auras fait tout ce qu'un enfant peut faire, et plus encore. Et si, malgré tes efforts, malgré mes prières, tu n'obtiens pas cette couronne tant souhaitée, c'est moi qui te consolerai, pauvre enfant chéri. Alors, tu reviendras auprès de ta mère. Ensemble nous travaillerons, et le bonheur d'être réunis nous soutiendra et adoucira tout ce que notre vie aura d'humble et de pénible.

» Mais si tu obtenais la bourse, si tu pouvais recevoir l'éducation que ton pauvre père souhaitait tant pouvoir te donner, avant de mourir, oh ! alors, nous serions sauvés! Je t'assure qu'avec ma petite pension, je me trouverais riche. Je saurais que mon fils est content, que rien ne lui manque, que son avenir est assuré. — Quand tu auras lu cette lettre, mon Georges bien-aimé, va un instant t'agenouiller devant l'autel de la Vierge Marie; si tu la pries bien, quelque chose me dit qu'elle t'exaucera. A la même heure, au même moment, ta mère priera aux pieds de la même Vierge, qui est mère aussi. Prions, mon fils, la foi obtient des miracles!

» Adieu! je te serre sur mon cœur, mon fils chéri, mon unique amour, sur cette terre!

« TA MÈRE. »

Après la lecture de cette lettre, Paul baissa la tête d'un air triste, et réfléchit profondément. Puis, se redressant :

— Que faisait ton père?

— Mon père avait servi ; et comme il était blessé et décoré, il avait sa retraite et une pension, dont ma mère a la moitié.

— Combien a-t-elle?

— Six cents francs, pauvre mère! et avec cela, elle paie ma pension et me fournit tout ce qui m'est nécessaire. Mais, elle travaille sans cesse, et je me suis aperçu, ces vacances, qu'elle a vendu une partie de ses meubles et de ses effets. Oh! oui, et tout cela, pour rien! Elle sera encore plus malheureuse quand j'irai la retrouver.

— Qu'en sais-tu, si tu iras la retrouver? Ne peux-tu donc avoir la bourse aussi bien qu'un autre? aussi bien que moi?

— Aussi bien que les autres, cela peut être. Si je n'avais pour concurrent que Charles ou Henry, j'aurais encore de l'espoir. Mais vous, Paul, c'est autre chose, je sais bien que je ne dois plus y songer. Tenez, n'en parlons pas, et oubliez tout ce que je vous ai dit et ce que vous avez lu.

— L'heure s'avance, tu n'as pas de temps à perdre. Va faire ta prière à la chapelle, va. Et n'oublie pas ce que ta mère t'a dit : la foi fait des miracles. Je t'attendrai ici, nous irons ensemble à l'étude.

Georges obéit, et Paul, resté seul, se promena dans la salle, avec agitation, ensuite, il laissa échapper ses pensées à demi-voix, puis, tout haut. Il disait :

— Pauvre enfant! Pauvre mère! Quand je pense que leur sort est entre mes mains! Il ne tiendrait qu'à moi de les combler de joie! Et personne ne le saurait! Je ferais là une belle, une grande action! — Oui. — Mais je renoncerais, pour toujours, à la carrière qui fait l'objet de mes désirs depuis quatre ans! Je connais mon père et il m'a dit : « Point de couronne, pas de pinceaux. » Dans deux ans, je serais artiste, je serais libre! Je vivrais à Paris, d'abord, et je travaillerais avec cette ardeur, qui fait dire, ici, à notre maître de dessin, que je serai un Raphaël. Ensuite, j'irais à Rome, à Florence, partout! Oh! je ne puis pas, enfant, te sacrifier tout cet avenir de

bonheur et de gloire, je ne puis pas!... Pourtant, il prie, et la mère prie, et je lui ai dit, moi aussi, la foi fait des miracles! Eh! bien, mon Dieu, faites donc un miracle, faites-moi généreux, malgré moi! —

A ce moment, Paul entendit des pas; c'était Georges qui revenait le visage souriant, le cœur plein d'espérance. Il courait à son ami en lui disant :

— Partons vite, Paul; j'ai resté longtemps, peut-être?..

Paul regarda à sa montre.

— Nous avons encore deux heures vingt minutes, et deux heures nous suffiront; causons un peu. D'ailleurs, tu connais parfaitement le sujet que nous allons traiter.

Georges secoua la tête : toute sa tristesse lui revenait :

— Ah! Paul, je vous assure que...

— Allons donc, enfant, tu sais à merveille le règne de ce roi qu'on appelait le Grand et aussi le bon Henry; tu sais qu'il a reconquis son royaume sans argent et presque sans soldats; tu sais qu'il vainquit deux fois le duc de Mayenne, chef des ligueurs, d'abord à Arques, en 1589, et ensuite à Ivry, en 1590; tu sais qu'il combattit cinq ans, fit le siége de Paris, qui ne lui ouvrit ses portes qu'en 1594, et lorsqu'il eut abjuré l'erreur calviniste pour rentrer dans la religion catholique, religion de ses pères. Tu sais, enfin, qu'après avoir été le vainqueur de ses sujets, il en devint le père et l'ami, et s'appliqua, aidé de son ministre Sully, à faire disparaître les traces sanglantes des guerres civiles. Tu sais aussi fort bien ce mot si connu qui peint le cœur de Henry : « Si Dieu me prête vie, il n'y aura pas un paysan dans mon royaume qui ne puisse mettre une poule au pot tous les dimanches. »

— Paul, je vous assure que...

— Oui, oui, je sais bien que tu le savais; mais vois-tu,

mon ami, tu es trop timide, et cela te fait tort. Tu sais bien aussi, qu'une vie qui donnait et qui promettait tant de bonheur à tout un peuple, fut violemment tranchée par un misérable fanatique appelé Ravaillac, et que ce malheur qui plongea la France dans la consternation, arriva le 14 mai 1610. Maintenant, le jugement que tu portes sur ce règne est bien facile, et découle naturellement de ce que tu sais. Henry fut bon; il fut aimé parce qu'il aima, et jamais la mémoire de ce roi ne sera effacée, parce qu'elle est écrite dans les cœurs.

— Mais Paul, vous m'avez tout...

— Allons-nous-en bien vite, maintenant. Écris-moi ton résumé nettement et correctement, et n'oublie rien de ce que tu sais.

Et prenant Georges sous le bras, Paul l'entraîna doucement du côté de l'étude.

L. de SAINT-PASTOU.

(La fin au prochain numéro.)

CHRONIQUE DU MOIS.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX.

Distribution des récompenses.

Nous avons rendu compte, dans notre dernier numéro, de la séance de distribution des récompenses.

Il en a été décerné à différents titres : pour travaux littéraires; pour inventions ou perfectionnements, ayant pour but de diminuer les souffrances des animaux ; pour répression de cruautés, etc.

Voici les récompenses décernées pour inventions ou perfectionnements :

Médaille d'argent. — M. Allier, mécanicien, à Paris.

Médailles de bronze. — M. Pénard-Masson, apiculteur, à Cormost (Aube). — M. Bazet, ancien interne des hôpitaux, à Paris. — M. Vandecasteele, agronome, à Paris. — M. Vigan, chef de culture, à Petit-Bourg (Seine-et-Oise). — M. Ottmann père, officier d'artillerie en retraite, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Mentions honorables. — M. Benjamin, médecin vétérinaire, à Paris. — M. Cyrille-Noel, pêcheur, à Bussang (Vosges). — M. Moysen, agronome à Mézières. — M. Garnier, sellier-harnacheur, à Paris. — M. de Podio, capitaine au 9e de chasseurs à pied, à Rennes. — M. Roux, apiculteur à Lyon. — M. Louis Méresse, à Trosly-Loire (Aisne).

Ont été récompensés pour répression de cruautés exercées envers les animaux :

Rappels de médailles. — Guichessieux (Etienne), sous-brigadier sergent de ville. — M. Goffroy (Louis-François), sous-brigadier.

Médailles d'argent. — MM. Davrainville (François), sergent de ville au 1er arrondissement. — Courtalon (Antoine), sous-brigadier sergent de ville. — Michot (Jean-Louis), id. — Tissandié (François), id. — Reniez (Jean-Baptiste), id.

Médailles de bronze. — Bardel (Pierre), id. — Colson (Jean Pierre), id . — Cornière (Éléonore), sergent de ville. — Compagné (Jean-Baptiste), id.

(*La suite au prochain numéro.*)

FONDATIONS CHARITABLES.

L'Orphelinat, fondé par feu M. le baron et feu Madame la baronne Salomon de Rothschild, rue des Rosiers, n° 6, au Ma-

rais, a été récemment inauguré en présence de la famille Rothschild, et de nombreux invités.

Cet établissement, dont la construction et l'ameublement ont coûté plus de 200,000 francs, renferme de magnifiques dortoirs, qui peuvent contenir environ 40 enfants des deux sexes. Il renferme en outre une salle d'asile pour 180 enfants, une école de garçons, et une école de filles, chacune de 150 enfants; plus le logement du directeur de l'école des garçons et ceux des directrices de l'école des filles et de la salle d'asile.

***

Le baron J. de Sina vient de distribuer 1,000 florins à chacun des villages situés sur ses propriétés, afin qu'il y soit fondé des écoles communales. Nous souhaitons que le noble exemple donné par ce financier intelligent, trouve de nombreux imitateurs.

***

M. et Madame Alexis Godin-Parnajon, propriétaires à Fleury (Marchin), viennent de donner une nouvelle preuve de leurs sentiments de philanthropie. Ils ont fait donation d'une somme de deux cent cinquante mille francs aux hospices civils de Huy. De cette somme, la moitié est affectée à l'entretien des orphelins, et l'autre, à celui des vieillards.

Dans la séance du 24 juillet courant, le conseil communal de Huy a arrêté qu'une lettre de remercîment serait adressée en son nom par le collége échevinal à M. Alexis Godin et à Madame son épouse, au sujet de la donation de 250,000 fr. qu'ils viennent de faire aux hospices de cette ville.

FAITS DIVERS.

Une pauvre femme lavait son linge près d'un moulin, lors-

que sa fille, une enfant de treize ans, qui l'aidait dans son travail, se laissa tomber dans la rivière. La mère éperdue s'élança à son secours ; mais l'eau était profonde, et elle allait périr elle-même, quand un homme de cœur, le sieur LOMBARD, se jetant à l'eau tout habillé, parvint à la ramener sur la berge. A peine hors de danger, elle voulait s'élancer de nouveau, mais son brave sauveur ne lui en donna pas le temps, et, plongeant une seconde fois, il ramena en un instant sa fille dans ses bras. L'émotion de la pauvre femme avait été tellement forte, qu'on eut beaucoup de peine à lui faire reprendre ses sens. Les soins d'un médecin, et les bonnes paroles de quelques amis accourus sur le lieu de l'accident réussirent enfin à la calmer, et elle put témoigner au sieur LOMBARD la reconnaissance due à son courage.



Un élève du collége de Lunéville, le jeune RENAUDIN, vient de s'honorer par un trait de courage qui mérite d'être publié.

De jeunes enfants se baignaient dans la Meurthe, lorsque l'un d'eux se trouve tout à coup entraîné par le courant et disparaît dans un trou profond. MADAME DESCHAPES qui l'a vu disparaître, se jette à l'eau sans hésiter, mais la force du courant l'entraîne elle-même. C'est alors que le jeune RENAUDIN, élève du collége de Lunéville, sans calculer ses forces et l'imminence du danger, se jette à la nage, saisit l'enfant qui se noie, et se dirige vers le rivage avec son précieux fardeau. Pendant ce temps, Madame DESCHAPES, entraînée par le courant, arrive sur le brave jeune homme, le saisit par le cou, et les trois malheureux disparaissent un instant sous l'eau.... Mais RENAUDIN redouble d'efforts et parvient à se rapprocher assez du bord pour être saisi par des hommes qui se trouvaient sur la rive. Ces trois personnes ont été sauvées.

***

Entre autres épisodes qui se rattachent à la récente catastrophe du vapeur *le Montréal*, détruit par un incendie sur le fleuve Saint-Laurent, en voici un que rapporte la *Gazette de Montréal :*

Madame Bloomfield, épouse d'un employé du Grand-Trunk à Toronto, a sauvé ses deux enfants en se tenant par la main à un câble, et de l'autre soutenant hors de l'eau la tête d'un de ses enfants. Quant à l'autre enfant, elle le portait par ses habits, qu'elle avait saisis avec ses dents. On peut juger de ses souffrances et de son affreuse position, quand on saura qu'elle a perdu ainsi deux dents, sans néanmoins laisser aller son précieux fardeau. Une chaloupe est enfin venue à son secours, mais Madame Bloomfield était tellement épuisée, qu'elle a failli alors se noyer.

***

Plusieurs enfants jouaient, malgré la défense de leurs parents, dans une rue d'Aubonne, lorsqu'une lourde voiture vint à passer. L'un d'eux étant venu à tomber au même moment, allait être pris sous la roue, lorsque le jeune Jules Houdry, âgé de 5 ans et quelques mois, comprenant le danger qui menace son camarade, s'élance, le saisit par une jambe, et parvient à l'attirer hors du chemin, au risque d'être écrasé lui-même.

Au même instant, la mère du brave écolier arrivait pour châtier sa désobéissance, mais, à la vue de ce précoce courage, ses idées prirent une tout autre direction, et, enlevant son généreux enfant dans ses bras, elle le couvrit de baisers, bien dus à son dévouement.

***

La liste des faits honorables que nous nous sommes donné

la tâche de recueillir, semble prendre plus d'étendue chaque mois.

Les noms se pressent sous notre plume, et l'impartialité nous fait un devoir de les enregistrer tous :

Nis (François), journalier, rue du Milieu, 18, à Dunkerque, a sauvé un enfant, tombé du haut du quai en bois qui borde la Cunette, près des Quatre-Écluses.

Le gendarme Vierre s'est jeté, tout habillé, dans le canal de l'Ornain, à Bar-le-Duc, pour en retirer une jeune fille de quinze ans.

Le sieur Lambelin, ouvrier tourneur en métaux, au village des Gras, près Besançon, a fait de louables efforts pour sauver, au péril de sa vie, un de ses camarades, tombé dans un gouffre, en se baignant dans le Doubs.

Le jeune Bommel (Jean-Xavier), âgé de neuf ans et demi, et le jeune Debavelaere (Charles-Pierre), se sont dévoués pour sauver un enfant en danger de se noyer dans le fossé d'enceinte de l'écluse Magloire, à Dunkerque.

Le nommé Perrière, du 5e escadron des lanciers de la garde, a exposé sa vie pour arrêter un cheval, qui, attelé à un tombereau, s'était échappé dans les rues de Saint-Germain-en-Laye, menaçant de tout renverser sur son passage.

Le sieur Octor (Louis-François), ouvrier couvreur, âgé de vingt et un ans, s'est dévoué pour sauver une femme tombée dans un puits, à Montreuil (Pas-de-Calais).

Le jeune Lambin (Armand), âgé de onze ans, a sauvé une jeune fille tombée dans la Lys, à Lille.

Le jeune Chazaud (Ludovic), fils de M. le directeur de la poste aux lettres de Châteauneuf, s'est jeté, tout habillé, dans la rivière la Combade, pour en retirer un enfant qui se noyait.

Le brigadier Grevet et les quatre gendarmes de la rési-

dence de la Javie, se sont signalés par leur courage et leur dévouement pendant un orage qui est venu fondre, en juin dernier, sur les villages de la Javie et de Beaujeu (Basses-Alpes).

Le sieur BRINSTER (Edmond), sergent-major de la compagnie d'artillerie de marine, s'est fait remarquer par son dévouement dans l'incendie de l'atelier des grandes forges du port de Lorient, où il a été atteint de profondes brûlures; vient de recevoir la médaille.

Le sieur BARIL, lieutenant de sapeurs-pompiers de Mirecourt (Vosges), qui a fait preuve de dévouement dans un grand nombre d'incendies, et qui vient de recevoir la médaille, après vingt ans de service, a encore, tout récemment, sauvé la vie du sergent-major de sa compagnie.

Les sieurs RIVIÈRE et DOUET, sergents de ville, et LEBERT et CHARPENTIER, agents de police, ont rivalisé de courage et de dévouement pour sauver un enfant en danger de périr, près du pont au Change.

Le sieur VOGIEN (François), gendarme à Saint-Sauveur (Yonne), a été blessé en arrêtant un cheval emporté, attelé à une voiture où se trouvait une personne. Médaillé pour ce trait de courage.

Le sieur MUSSELING (Jean-François), garde-forestier à Vuillefrans, canton d'Ornans, a péri, victime de son dévouement dans une incendie, où il a été écrasé par la chute d'une muraille, en portant secours aux victimes.

Le caporal LAURENT (Félix), du 96ᵉ de ligne, a sauvé la vie d'un jeune homme de seize ans, le nommé Zamareti, au moment où il venait de disparaître dans un tourbillon de la Marne, à l'abreuvoir d'Alfort.

Le sieur LUCE, journalier, demeurant quai Napoléon, 68,

a tiré du même péril un de ses camarades, tombé dans le bassin de l'Eure, en déchargeant un navire.

MM. JOYAND et PETIT, deux artistes, ont réuni leurs efforts pour sauver un homme qui venait de se jeter dans la Seine, du haut du pont des Invalides.

Le sieur PACAUD, journalier, s'est jeté, ne sachant pas nager, au secours d'un enfant qui allait être entraîné par le courant sous la vanne d'un moulin, à Bergues. Le sieur BELLENCONTRE les a sauvés tous deux, au moment où ils allaient disparaître.

M. HUVEY, agent voyer, s'est dévoué pour arrêter un cheval emporté, dans la rue Tatin, à Louviers.

Le sieur GEORGES, lancier de la garde, a arrêté, avec la même résolution, un cheval échappé dans les rues de Saint-Germain-en-Laye.

Le sieur GAY, sergent de ville, a également bien mérité de l'humanité, en maîtrisant un cheval attaché à une tapissière et qui, après avoir renversé une voiture où se trouvaient deux personnes, menaçait d'occasionner encore de plus graves accidents.

M. VILLERS, enseigne de vaisseau, a sauvé un homme sur le point de se noyer, avec son cheval, dans un étang, à Lorient.

Le sieur PENCHENAT (Bernard), pêcheur de sable, rue des Bûchers, a sauvé un enfant, tombé dans le Garonne, au port Garaud, à Toulouse.

Le sieur JULIEN, préposé des douanes, a également préservé d'une mort à peu près certaine, deux dames entraînées par le reflux, à Sotteville-sur-Mer.

Le gendarme VERLAGUET, résidant à Callas (Bouches-du-Rhône), s'est blessé grièvement, en sautant par une croisée

élevée de quatre mètres au-dessus du sol, pour sauver un enfant tombé dans un bassin.

Le sieur Loiseau (Victor), de Saint-Firmin (Loir-et-Cher), a sauvé un enfant, tombé dans un endroit très-dangereux de la rivière du Loir.

Le jeune abbé Hamaide, de Ham, près Givet, élève du grand séminaire de Reims, a péri en cherchant à sauver un jeune domestique, tombé dans la rivière de Chiers.

Les gendarmes Koehler et Fritsch ont tiré de l'eau, au péril de leur vie, un enfant tombé dans la Sauer, à Woerth-sur-Sauer.

Le sieur Cailleux (Wilbrode), jardinier, à qui trois personnes, en danger de périr dans la Somme, doivent déjà la vie, a sauvé, à Abbeville, un jeune homme qui se noyait.

Les sieurs Sellier, pêcheur, et Graire, prote d'imprimerie, à Abbeville, ont rivalisé de dévouement et de courage, pour sauver un nageur près de périr.

***

Un conducteur d'omnibus de Rueil à Bougival, nommé Rufin (Victor), qui n'en est pas à son premier acte de probité, a trouvé récemment, dans sa voiture, une somme de 1,500 francs, qu'il s'est empressé de remettre, le lendemain, à son légitime propriétaire.

***

Une somme de 33,000 francs en billets de banque, perdue par M. Dufour, au bazar de l'association des ouvriers carrossiers, rue Marbeuf, 64, a été trouvée par M. Beaudonnat (Émile), l'un des ouvriers associés, qui s'est empressé d'en opérer la restitution.

M. Beaudonnat n'a voulu accepter aucune récompense.

Le sieur Clément (Jacques), ouvrier terrassier, ayant trouvé

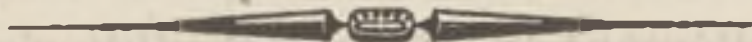
sur la table d'un café, à Mormant, (Seine-et-Marne), une somme de 100 francs enveloppée dans du papier, l'a également restituée à son propriétaire, quoique étant sans ouvrage et dans le besoin.

M. Janet, chef de train au chemin de fer de Lyon, demeurant rue Saint-Victor, 31 *bis*, a fait d'actives recherches pour retrouver le propriétaire d'un portefeuille garni de valeurs, tombé en sa possession.

Les sieurs Boutron (Antoine), brocanteur, Burty, sergent de ville, Petitot (François), ouvrier fleuriste, Duc (Maxime), garçon de magasin, Tafforeau (Pierre), maréchal-des-logis de la garde de Paris, Delétang (Hilaire), commissionnaire, Gérard (Léon), cordonnier, Ferraci, sergent au 82e de ligne, Dumoulin (Paul), concierge, et les demoiselles Leblond (Sidonie), rue Richelieu, 2, et Duret, ouvrière frangeuse, ayant trouvé, sur la voie publique, divers bijoux et objets de prix, se sont empressés d'en opérer la restitution.

Les sieurs Bravard (François), garçon de salle, Henocq, demeurant à Dugny, près Paris, Hulot (Louis), tenant un billard anglais aux Champs-Élysées, Grapeloup (Jean-Marie), cocher, Waag (Louis), ouvrier mécanicien, Morin (Jean), brocanteur, à Batignolles, Barthe, concierge, rue Guénégaud, la demoiselle Louise Brun, blanchisseuse, et la dame Crépin, ouvrière en soie, demeurant faubourg de Beauvais, à Amiens, ont également fait acte de probité, en faisant le dépôt de valeurs tombées, par hasard, en leur possession.

B. Schey.



CORRESPONDANCE.

Les faits suivants nous sont communiqués par M. Aillaud, membre de la Société des Archivistes, à qui nous sommes déjà redevables de nombreux renseignements.

— Une voiture pesamment chargée et attelée de deux chevaux, montait, à dix heures du matin, la côte de Bonsecours, à Rouen, lorsqu'à l'endroit le plus escarpé, l'attelage a brusquement fait demi-tour, avant même que les sieurs Bardel et Briard, au service de M. Truelle, voiturier, aient pu s'en apercevoir. Voiture et chevaux, on le conçoit sans peine, ont été irrésistiblement entraînés. Pour comble de malheur, l'avaloir du cheval de derrière étant venu à se rompre, l'attelage, poussé par le lourd véhicule, eut à subir tous les mouvements rapides et saccadés de celui-ci.

On frémit à la pensée des accidents de toute sorte qui eussent été la conséquence infaillible de cet état de choses, s'il ne se fût trouvé là providentiellement un homme de cœur auquel la vue du péril que couraient un certain nombre de passants, inspira la plus courageuse résolution. Sans calculer le danger, et au risque de sa vie, le gendarme Legris (Alphonse), des brigades à pied de la résidence de Rouen, se précipita à la tête du cheval de devant, qu'il saisit par la bride. Après avoir fait exécuter un demi-tour à cet animal, ce militaire fut assez heureux pour opérer le versement de la voiture dans un des fossés qui bordent la route.

— Le 22 juillet, vers six heures du soir, un négociant de New-York, actuellement au Havre, M. Pillechory, traversait la place du théâtre, quand il perdit un portefeuille contenant 4,500 francs en billets de banque.

Le portefeuille était heureusement tombé dans les mains

d'un honnête garçon, le jeune Barrey ; celui-ci s'empressa de le porter à son père, employé à la raffinerie de MM. J. Clerc, Kayser et C[ie], auxquels fut remis l'objet trouvé, et qui l'envoyèrent aussitôt à M. le commissaire central.

Lorsque M. Pillechory se présenta, on put lui restituer, après quelques indications préalables, le portefeuille et son précieux contenu. Le négociant Américain ne voulut pas laisser sans récompense la probité si rare du jeune Barrey, et il déposa entre les mains de M. le commissaire central une somme de 200 fr.

— Le sieur Lambron, garçon de bains chez M. Lecœur, à Rouen, a sauvé, ces jours derniers, un sergent-fourrier du 20[e] de ligne, qui se baignait dans la Seine, aux bains du Galet. Ce sous-officier avait dépassé la ligne de surveillance, sans savoir nager; il allait infailliblement périr, sans le sang-froid dont le sieur Lambron a fait preuve dans cette circonstance. Les officiers supérieurs du régiment lui ont délivré un certificat des plus honorables. Ce n'est pas, d'ailleurs, le premier acte de dévouement qu'on ait à signaler de la part du brave Lambron ; ses nombreux sauvetages lui ont déjà valu la médaille qui brille sur sa poitrine.

— Le 27 juillet, à huit heures du matin, le nommé Lance, ouvrier charpentier aux ateliers de MM. Lenormand et Baudu, au Pré-aux-Loups, est tombé accidentellement dans la Seine, et il y aurait infailliblement trouvé la mort, sans les secours empressés du nommé Pollet (Marc), ouvrier modeleur des mêmes ateliers.

— Dans la nuit du 26 au 27 du même mois, vers une heure du matin, un employé du chemin de fer (station de Monville), est tombé dans la Seine, à Rouen, aux environs de la Morgue, où il a été transporté. Quand il a été retiré de l'eau, il était complétement privé de connaissance, et ce n'est

que par les soins empressés du sieur Robin, gardien de la Morgue, qu'il a pu reprendre l'usage de ses sens.

— Au dernier marché du Noubourg (Eure), un chargeur à la halle, le sieur Quittebeuf (Louis), dit *Guenet*, a trouvé sur la place une bourse contenant 710 fr. Cet honnête homme s'est empressé de la rapporter au bureau de M. Mercier, commissaire de police, qui a fait rechercher aussitôt la personne à laquelle appartenait cet argent. On n'a pas tardé à découvrir que la bourse avait été perdue par un négociant de Rouen, à qui elle a été remise. A. Aillaud

— On nous écrit de Bruxelles :

Un soldat du régiment des guides, près de périr au Nieuw-Molen, a dû la vie au courage d'un jeune homme de Bruxelles, M. Drabbe (Henri), qui n'a pas craint d'exposer ses jours pour le sauver.

— Un jeune balayeur de la ferme des boues, âgé d'une douzaine d'années, était tombé dans le canal, au bord duquel il s'était imprudemment assis. Un de ses compagnons, nommé Hazard (Joseph), dont la famille habite Molenbeek, aperçut le danger qu'il courait; sans hésiter un instant, il se précipite tout habillé à son secours, et, après de pénibles et généreux efforts, il parvient enfin à l'arracher à une mort imminente.

— Un enfant de huit ans était tombé dans le canal et avait presque immédiatement disparu : un débardeur, nommé Lafont (Joseph), accourt, plonge tout habillé, va chercher au fond de l'eau, et a le bonheur de ramener encore vivant le bambin victime de ce périlleux accident.

— On écrit de Faverney (Haute-Saône) :

Le sieur Develle (Auguste), gendarme de notre brigade, vient de se signaler par un dévouement des plus honorables.

Quatre jeunes filles de Faverney se baignaient dans la Lan-

terne, à l'endroit que choisissent habituellement les femmes et qui n'offre aucun danger près du bord. Elles crurent pouvoir, en se tenant par la main, avancer un peu dans la rivière ; mais elles furent tout à coup entraînées dans un trou de deux mètres et demi de profondeur. Aux cris de détresse poussés par des dames qui, de la rive, étaient témoins de l'accident, le gendarme DEVELLE accourut, et, se précipitant tout habillé dans l'eau, il réussit à ramener sur la berge une des jeunes personnes, puis une seconde, puis une troisième ; cependant, la quatrième, Marie Leblond, se débattait encore dans la rivière ; le gendarme était exténué de fatigue, il n'y avait là personne qui sût nager... Recueillant alors ce qui lui restait de forces, le brave DEVELLE s'élance une quatrième fois dans l'eau, et il est assez heureux pour sauver également la vie à Marie Leblond, qui déjà avait perdu connaissance.

Les témoins de cette scène émouvante sont unanimes pour rendre hommage au vigoureux courage que le gendarme DEVELLE a déployé. Grâce à son opiniâtre dévouement, les quatre jeunes filles ont été rendues sauves à leurs parents.

— Une lettre de Saint-Cyr (Var), nous signale aussi un acte de courage du sieur OLIVIER, gendarme du poste de cette localité. Un cheval, attelé à une charrette non chargée, s'était emporté, et il était à craindre que, dans sa course impétueuse, il ne causât quelque malheur. Dans ces circonstances, le sieur OLIVIER n'hésita pas à se précipiter sur l'animal devenu furieux, et, deux fois repoussé, il s'élança de nouveau sur lui au risque d'être écrasé. Il parvint à le contenir jusqu'au moment où quelques habitants vinrent l'aider à s'en rendre complétement maître.

— On adresse au *Courrier de Varsovie*, et l'on nous communique la note suivante :

Le 27 de ce mois, rue du Miel (Miodowa), j'ai perdu un

porte-monnaie où il y avait plus de 1,500 florins; dès le lendemain, on me rendait la dite somme intacte; elle avait été trouvée par Angélique BARANSKA, domestique de la brasserie de M. Laszkiewicz.

Signé : RUBIN ROTHSZTEIN, DE JABLONNA.

Pour copie conforme,

KROSNOWSKI.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES.

JOSEPH MÉGEMOND.

Il est des hommes dont la vie, toute de dévouement, n'est qu'un long et constant sacrifice à l'humanité.

M. MÉGEMOND (Joseph), né à Thonon (Savoie), est un de ces hommes.

Parmi les actes de dévouement qui lui ont valu d'honorables récompenses, on peut citer les suivants :

En 1849, il sauvait près des Eaux-Vives, dans le canton de Genève, un citoyen en danger de se noyer, et le conseil d'État lui offrait, pour ce fait, un service d'honneur aux armes de la République.

En 1851, il sauvait encore, à Genève, un homme tombé à l'eau, près du débarcadère des bateaux à vapeur, à une heure avancée de la soirée, et deux jeunes gens dont l'embarcation avait chaviré sous le pont des Bergues.

Le lundi 13 février 1854, par un grand froid, étant alors pilote à bord de *l'Aigle*, averti du danger que courait la barque *la Bergère*, il part avec trois de ses camarades pour lui jeter un câble. Ils réussissent à traverser une des ouvertures du port; mais, assaillis par les vagues, ils sont ren-

versés sous la barque qu'ils veulent secourir. Tous leurs efforts pour gagner le large sont infructueux ; alors M. MÉGEMOND, chargé d'un câble et d'une autre corde, s'élance sur l'estacade, et, s'accrochant à la chaîne, passe de piquet en piquet jusqu'à la tête de cette estacade ; il y amarre le câble et le grelin dont il est porteur, et revient par le même chemin. A son retour, il était entièrement couvert de glace; il avait les mains et la figure d'un rouge noir, et l'un de ses doigts à moitié gelé, mais son but était atteint, car le câble sauvait la barque, et le grelin retirait le bateau sauveteur de sa mauvaise position.

Voulant récompenser cet acte de dévouement, le conseil d'État de Genève, après avoir plusieurs fois offert des services d'honneur à celui qui les méritait si bien, se décida à proposer au Grand-Conseil de conférer à MÉGEMOND (Joseph), la naturalisation gratuite, qui ne s'accorde qu'à des personnes d'un mérite incontestable, et le 10 juin, le Grand-Conseil, à l'unanimité de ses membres, adhérait à la proposition du conseil d'État.

JEAN-CONSTANT CHAPELLE.

CHAPELLE (Jean-Constant), syndic des modères, à Lyon, est encore un de ces héros de l'humanité que nous avons entrepris de faire sortir de l'obscurité où ils se cachent.

Voici, sans commentaires, ses états de services ; ils sont dignes de figurer auprès de ceux de MÉGEMOND.

En 1831, à Lyon, CHAPELLE sauvait, au péril de sa vie, un sous-lieutenant des équipages militaires, au moment où il allait périr dans la Saône.

En novembre 1840, il se signalait par son dévouement dans une inondation du Rhône, et méritait, des autorités

de la ville de Lyon, les plus honorables témoignages.

En août 1845, il se faisait remarquer par son intrépidité et son sang-froid pendant l'incendie d'un bateau, qui menaçait d'une entière destruction le pont de Nemours, à Lyon. Dans cette affaire, il avait la cheville du pied droit brûlée.

En 1856, il sauvait, au péril de sa vie, deux enfants âgés d'environ douze ans, tombés dans la Saône.

En 1851, il sauvait encore deux femmes, les dames Jogand, tombées d'un bateau dans la rivière.

Dans les dernières inondations, CHAPELLE, déjà âgé de cinquante-trois ans, a prêté un concours des plus actifs à l'autorité, pour l'envoi de bateaux et de mariniers sur les lieux inondés. Le quatrième jour de l'inondation, en aidant les hommes à enlever les barques, des lieux où elles n'étaient plus utiles, pour les reporter sur la Saône, il a eu deux doigts de la main droite écrasés.

ARTS UTILES.

NOUVEAU PROCÉDÉ DE PANIFICATION.

M. RINALDI, officier comptable des vivres, est l'inventeur d'un procédé de panification particulier dont l'adoption, sur une grande échelle, présenterait d'incontestables avantages.

Répondant au désir exprimé par le public, M. Rinaldi s'est empressé, en 1855, à l'époque où la crise alimentaire prenait des proportions inquiétantes, non-seulement d'indiquer la composition du pain qu'il propose, mais encore de faire connaître la manière de fabriquer ce pain.

3/6 de farine de blé tendre bluté à 20 p. 0/0.

2/6 de farine de seigle bluté à la plus haute extraction.

1/6 de farine de riz.

Telle est la combinaison proposée; quant à la confection, l'espace nous manque pour la faire connaître dans tous ses détails.

Bornons-nous à dire qu'en observant les précautions recommandées par M. Rinaldi, non-seulement on obtient un pain *levé*, *ouvert*, et semblable à celui confectionné avec du froment; mais un rendement d'au moins 145 kilogrammes de pain pour 100 kilogrammes de farine mélangée.

Partant de là, et en admettant que les denrées qui entrent dans cette composition coûtent :

La farine blutée à 20 p. 0/0 les 100 kilog.	65 fr.
La farine de seigle, id.	40
Et la farine de riz, id.	40

Et en y ajoutant par 2 kilog de farine 6 centimes pour frais de manutention, chauffage compris, le pain reviendrait, par kilog., à 40 centimes, le bénéfice du boulanger non compris.

M. Rinaldi a obtenu également un bon pain, en augmentant dans la proportion d'un *sixième* la farine de seigle; et, en diminuant un *sixième* de farine de blé tendre, ce pain reviendrait encore à meilleur compte.

LA PITIÉ.

Femmes, pensons souvent à la misère humaine;
Ne remettons jamais l'aumône au lendemain
Lorsqu'en son tourbillon le monde nous entraîne,
N'oublions pas le pauvre aux bornes du chemin.

De quelque infortunée adoucissant l'angoisse
Nous pourrions la vêtir pour le prix d'un ruban,
D'un de ces nœuds légers qu'une heure de bal froisse
Que la valse déchire en son rapide élan.

Ah ! j'aurais souhaité le plus riche héritage,
Non pour orner mon front de diamants et d'or,
Mais pour laisser tomber, par un juste partage,
Sur chaque être indigent un peu de mon trésor.

Quel charme l'on éprouve à consoler qui souffre,
A tarir par un mot des larmes dans leur cours !
A retenir peut-être au bord d'un fatal gouffre
Ceux qu'un seul pas de plus eût perdu pour toujours !

Comme il est doux de voir un pur rayon de joie,
Semblable à l'arc-en-ciel dans les brouillards formé,
Illuminant des yeux qu'un sombre chagrin noie,
Promettre à votre cœur le bonheur d'être aimé !

Ecoutez ces chansons si pleines d'allégresse,
Sous un toit aux sanglots accoutumé longtemps,
Voyez rire et l'enfant que sa mère caresse
Et l'aïeul engourdi qui veut vivre cent ans !

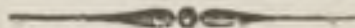
Vous paraissez un ange à toute une famille ;
On bénit votre nom dès qu'on vous voit passer ;
Vos regards sont plus doux lorsqu'une larme y brille ;
Elle vous embellit pour vous récompenser.

La gloire est un laurier qu'un poison secret ronge ;
Comme une feuille au vent s'envole l'amitié !
L'amour a la durée et le réveil d'un songe ;
Tout trahit notre espoir, hors la sainte pitié !

Comme un grain emporté sur la montagne en friche,
Fait croître une moisson qui vous surprend un jour ;
L'aumône d'ici-bas, là-haut vous rendra riche ;
Le bienfait se recueille au céleste séjour.

Exilé de l'Éden, pour mourir sous un chaume,
Quand l'homme à son berceau disait un long adieu,
Afin qu'à ses douleurs se mêlât quelque baume,
Il obtint la pitié, premier pardon de Dieu !

MARIE DE L'ÈPINAY
Née comtese de BRADI.



SOUSCRIPTEURS

D'APRÈS L'ORDRE DE LEURS SOUSCRIPTIONS.

(Suite.)

Madame la princesse de Ligne.

M. le comte de Canisy.

M. Baril, lieutenant des sapeurs-pompiers, à Mirecourt, (Vosges).

M. Vogien (Francois), gendarme, à Saint-Sauveur (Yonne).

M. Brinster, sergent-major à la 1er compagnie du régiment d'artillerie de la marine, à Lorient.

M. Ed. Thayer, sénateur.

M. le comte de Pourtalès.
M. le capitaine de Baranowski.
M. Millaud, banquier.
M. Marc-Durantet, au Veurdre (Allier).
M. le général de Kruszewski.
M. Aubert (Victor), matelot au Vieux-Port (Eure).
M. le duc de Vicence.
M. Bressand, curé de Montrelais.
M. de Breuvery, maire à Saint Germain-en-Laye.
M. Kaemerer (Philippe), employé au chemin de fer de Graissessac à Béziers.
M. Regnier.
M. Grangier, ferblantier, à Villeneuve-de-Berg (Ardéche).
M. Belmère, garde-canal à Cambrai.
M. Chapelle, ancien capitaine de marine, syndic des modères, à Lyon.
M. Séguine (Octave), à Mugron (Landes).
M. Jules Adam, brévelé, à Beauvais (Oise).
M. Peyre (Jean), commissaire de police, à Lyon.
M. le baron du Jardin, Ambassadeur de Belgique à Francfort sur-le-Mein.
Madame de Szklarska.
M. le marquis de Piré, député.



(*La suite au prochain numéro*).

ERRATUM. — Page 218, juillet 1857, Madame Boyve ; *lisez* : madame de Boyve.

L'*Encyclopédie Magnétique-Spiritualiste* et les autres ouvrages de M. L. A. Cahagnet, se trouvent au bureau de l'*Exemple*, et chez l'auteur, à Argenteuil, route de Bezons, porte Saint-Germain.

Le comte AD. TAB. KROSNOWSKI, *Directeur-Gérant*.

SCEAUX. — Imprimerie de MUNZEL frères.

AVIS.

Le Directeur-Gérant prévient MM. les Abonnés du 1er mai 1856 au 1er mai 1857, que, pour compléter l'année jusqu'au 1er janvier 1858, ils n'auront à ajouter que 4 fr. au prix de leur abonnement pour Paris, 5 fr. pour les départements et 6 fr. pour l'étranger.

Écrire, sans affranchir, au bureau de la Revue, 44, rue Basse-du-Rempart, en ayant soin de faire connaître les changements d'adresse pour éviter tout retard dans la distribution.

TABLE.

L'EXEMPLE

PARAITRA DÉSORMAIS LE 15 DE CHAQUE MOIS

Par livraisons de 32 pages.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Paris.		Départements.	Étranger.	
Pour une année. .	6 fr.	» c.	7 fr.	9	
Pour six mois. . .	3	50	4	6	
Pour trois mois. .	2	75	3	4 fr.	50 c.
Un exemplaire . .	»	75	1	1	50

ON S'ABONNE :

A PARIS, Bureau du Journal, 44, rue Basse-du-Rempart, de 10 h. à 1 h.
— Chez Lebrun et Cie, libraire, 8, rue des Saints-Pères.
Au bureau du *Causeur*, 26, rue de la Chaussée-d'Antin, et chez tous les principaux libraires.
A LILLE, chez Labitte, lib.-éditeur.

DÉPARTEMENTS, chez tous les principaux libraires.
AMSTERDAM, chez Caarelsen, libraire.
LEIPZIG, chez Broekhaus.
BRUXELLES, chez Brones, libraire.
PÉTERSBOURG, chez Issakoff, libr.
BRESLAU, chez W.-G. Korn, lib.-édit.
LONDRES, agence anglaise, 67. Newman-Street, Oxford-Street.
Abonnement au même prix qu'à Paris.

OU PAR LA POSTE

A l'aide d'un mandat ou d'un bon sur une maison de Paris à l'ordre du Caissier du Journal.

SCEAUX. — Imprimerie de MUNZEL frères.